

Deux agents de police municipale

Notre collectivité :

Vendôme, ville-centre de 16 000 habitants, ces services sont mutualisés avec ceux de la communauté d'agglomération Territoires vendômois. Agglomération qui présente un territoire dynamique où activités économiques, culturelles, patrimoine architectural et naturel offrent une qualité de vie enviee. Vendôme se situe à 30 km de Blois, 50 km de Tours et 80 km du Mans, de Chartres et d'Orléans. Paris est à 43 minutes en TGV. La ville fait partie des villes « 4 fleurs », label attribué par le Conseil national des Villes et des Villages Fleuris. Ce label récompense les actions menées par la collectivité en faveur d'un patrimoine végétal propice à l'amélioration de la qualité de vie. Vendôme est également attributaire du label « Ville d'art et d'histoire » eu égard à son riche patrimoine architectural.

Le poste et vos missions :

Vous exercez les missions de prévention et de surveillance nécessaires au maintien du bon ordre : sûreté, sécurité, salubrité et tranquillité publiques.

Vous assurez l'exécution des arrêtés de police du maire et constatez par procès-verbaux les contraventions aux dits arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence est donnée.

Vos principales missions :

- surveillance pédestre dans le centre-ville et les différents quartiers ;
- surveillance véhiculée sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- surveillance VTT sur l'ensemble du territoire ;
- surveillance aux entrées et sorties des écoles, collèges et lycées ;
- surveillance des marchés, foires, fêtes foraines ;
- surveillance des habitations inoccupées (opération Tranquillité Vacances) ;
- surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules ;
- contrôle du respect des limitations de vitesse des véhicules par la mise en place du radar pédagogique ;
- encadrement des manifestations commémoratives, sportives, récréatives... ;
- médiation de quartier conjointement avec les animateurs de cohésion sociale ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires relatives aux arrêtés municipaux ;
- constater par procès-verbaux les contraventions aux arrêtés ;
- constater par procès-verbaux les contraventions aux dispositions du code de la route, code la voirie routière, code pénal, code rural, code de l'environnement ;
- application de la procédure de mise en fourrière des véhicules épaves et abusifs ;
- interventions diverses au regard des doléances des administrés ;
- missions de médiation ;
- relever les détériorations du domaine public ;
- accueil et relation avec le public ;
- rédaction et transmissions d'écrits de service.

Votre profil :

Savoir :

Caractéristiques géographiques du territoire de compétence

Pouvoir de Police du Maire

Textes législatifs, règlements et codes relevant des attributions et compétences de l'agent de Police

Acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention

Savoir-faire :

Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du Maire

Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur

Réguler la circulation routière et veiller au respect du Code de la Route et du Stationnement

Analyser et gérer les situations

Rendre compte par écrit ou par oral à l'autorité supérieure des évènements survenus pendant le service et des dispositions prises

Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service

Respect des textes concernant la détention et le port de l'armement

Savoir être :

Respect de la déontologie.

Discipliné, rigoureux, discret, esprit d'équipe

Sens des responsabilités et du service public

Sens des relations humaines

Disponible

Savoir s'adapter aux situations de terrain, observer, agir.

Permis B exigé

Les conditions de recrutement :

Par voie de mutation ou détachement

Nos avantages :

ARTT

Compte épargne temps

RIFSSEP

CNAS (Comité national d'action sociale)

Amicale du personnel

Participation employeur pour contrat complémentaire et prévoyance

POSTE À POURVOIR DANS LES MEILLEURS DELAIS

Les candidatures (lettre, C.V. et le cas échéant dernière situation administrative) sont à adresser avant le **15 janvier 2026** par courrier à:

Monsieur le Maire
Direction des Ressources Humaines
Hôtel de Ville – B.P 20107
41106 Vendôme Cedex

ou par mail : drh-recrutement@catv41.fr

Renseignements complémentaires au 02 54 89 42 44